



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance extraordinaire du 16 avril 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le 16 avril 2024 à 19h30.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Audrey Pomerleau
Maryse Baillargeon

Messieurs les conseillers : Michel Pigeon
Sylvain Carbonneau
Vincent Poulin

Est absent :

Monsieur le conseiller : Éric Morency

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Patrice Mathieu.

Est aussi présente :

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Contrat déneigement MTQ**
- 4. Annulation règlement 426-2024 Travaux 10e rang Ouest**
- 5. Période de questions et commentaires**
- 6. Levée de l'assemblée**

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Patrice Mathieu, ouvre la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 91-04-2024

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée

3. Contrat déneigement MTQ

Résolution 92-04-2024

ATTENDU QUE la Municipalité a signé le 21 septembre 2022 avec le Ministère des Transports le contrat 851006134 d'une durée de 5 ans pour le déneigement et le déglacage des routes 275, 276 et de la Grande-Ligne sur le territoire de St-Odilon-de-Cranbourne d'une longueur physique de 24,265 km;

ATTENDU QUE la Municipalité doit ajuster ses méthodes de travail à la suite du départ de certains employés, que les coûts d'opérations ne cessent d'augmenter et que la rétention des employés devient un enjeu majeur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'informer le ministère des Transports que la Municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne désire mettre fin à son contrat sauf pour le tronçon n° 275-01-110, soit la route 275 entre la route 276 et la rue Bélair, d'une longueur de 1,2 km;

QUE le maire et la directrice générale soient tous deux autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne un nouveau contrat de déneigement et de déglacage d'un tronçon de la route 275 avec le ministère des Transports.

Adoptée

4. Annulation règlement 426-2024 Travaux 10e rang Ouest

Résolution 93-04-2024

Il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil renonce à l'avis de motion du règlement 426-2024.

Adoptée

5. Période de questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

6. Levée de l'assemblée

Résolution 94-04-2024

Il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 20h40.

Adoptée

Je, Patrice Mathieu, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Patrice Mathieu,
Maire.

Dominique Giguère,
Directrice générale et
greffière-trésorière.

